

I. CERTIFICAT MÉDICAL

- L'année écoulée a essentiellement été marquée par la problématique de l'attribution d'un certificat médical pour obtenir la licence.
- En effet pour être en accord avec le Ministère des Sports, la licence d'échecs doit répondre aux mêmes critères d'attribution que les autres sports « à bas risque », c'est-à-dire un certificat médical d'aptitude à renouveler tous les trois ans, et un questionnaire de santé à remplir une fois par an.
- Malgré le statut particulier de notre discipline, il n'a pas été possible d'obtenir de dérogation. Nous avons donc opté pour une information progressive des clubs et la mise en place du certificat médical à partir de la rentrée de septembre 2018. Cette contrainte réglementaire semble malheureusement incontournable. Nous craignons un impact sur le nombre de licenciés, que nous devons évaluer à la rentrée.

II. COMMUNICATION & MÉDIAS

- Une autre démarche est d'augmenter la communication autour du jeu d'échecs avec l'ensemble du comité directeur, en insistant sur les vertus du jeu sur le développement psycho affectif de l'enfant et l'épanouissement de l'adulte.
- Nous avons donc réalisé un état des lieux à partir des études existantes sur les bienfaits du jeu d'échecs en termes de prévention et d'amélioration du fonctionnement global et cognitif, ainsi que sur les vertus thérapeutiques dans certaines indications psychiatriques (TDAH, schizophrénie, Alzheimer, trouble anxieux).
- L'objectif est d'utiliser ces données pour communiquer via les médias, avec plusieurs axes :
 - Présenter les échecs comme un outil thérapeutique accessible (cible médicale)
 - Présenter les échecs comme un outil d'amélioration personnelle chez l'enfant et l'adulte (modèle de fitness du cerveau) : cible grand public